

COMMUNE DE VILLECHETIVE
Compte rendu de la séance du 24 juillet 2024

Secrétaire(s) de la séance: Olivier THIBAUT

Présents: Nicole VIÉ, Frédéric FRISSON, Olivier THIBAUT, Christine CHAPARRO, Christian CHIESA, Christelle ERGO (en cours de réunion), Pascal ARNAULT, Mélissa MILAT, Henri GOURDON

Absents:

Excusés: Arnaud BÉGUÉ

* **Décision modificative pour les travaux du gîte,**

* Régie de recettes,

* Questions diverses

Adoption du dernier procès-verbal à l'unanimité

Délibérations du conseil:

Décision modificative - travaux du gîte (2024 DE 34)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires pour le réajustement des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes concernant le gîte (avenants, révision, ...) :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-27000.00	
615231	Entretien, réparations voiries	-30000.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	57000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313 - 16	Constructions	57000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		57000.00
TOTAL :		57000.00	57000.00
TOTAL :		57000.00	57000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Arrivée de Christelle ERGO

Régie de recettes - tarifs du gîte communal (2024 DE 35)

Suite au marché de travaux effectués pour la création du gîte rural de 3 chambres, Madame le Maire demande aux conseillers de délibérer sur les tarifs à appliquer pour la location des 3 chambres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer comme suit les tarifs des chambres du gîte rural à compter du 1er août 2024, pour une nuit :

- * prix de location d'une chambre : 55 €
- * prix de location de 2 chambres : 100 €
- * prix de location de l'ensemble des 3 chambres : 150 €

- DIT que la recette sera imputée au compte 752 : revenu des immeubles

Questions diverses

* Location de la salle des fêtes : Madame le Maire signale que quelques réservations sont annulées sans prévenir la mairie et donc empêche la location de la Briqueterie à cette date. Elle propose d'ajouter, dans les contrats de location, l'annulation du contrat (et de la réservation), si le contrat de location n'est pas retourné en mairie 2 mois avant la date de la réservation.

Cela sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion pour officialiser cette décision.

* Site internet : il serait bien d'en créer un nouveau pour, entre autres, promouvoir le gîte et la salle des fêtes. Le Conseil étant d'accord, des devis seront demandés,

* Détecteur de fumée: il faut prévoir la pose de 2 détecteurs de fumée pour le gîte,

* Porte dans le gîte : il faut prévoir l'installation d'une porte pivotante au gîte afin de dissimuler le chauffe-eau et le compteur électrique,

* Trou d'eau, Rue des Coins : il faudrait prévoir une grille sur la base afin d'y remédier,

* Une remarque est faite concernant le manque d'investissement de certains conseillers lors de manifestations, notamment lors des festivités du 14 juillet.

Séance levée à 20 h 10